

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUHL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

Sous la présidence de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
étaient présents :

Mmes et MM : Yves COQUELLE, Francis MUNSCH, Joseph KUENTZ, Marianne LOEWERT, Annick FISCHETTI Adjoint.

Mmes et MM : Gérard GERTHOFFERT, Marie-Claire FREY, René BITSCH, Jean-Marc ERNY, Roland MARTELLO, Lucie ANDOLFATTO, Denise WIOLAND, Orlane GIEGELMANN, Cindy MÉRIOT, Guy SCHULLER, Geneviève ZANDONELLA Francis KOHLER, Christian CHERAY, Angelo RAUSÉO, , Sylvie KRAFT.

Ont donné procuration :

Mmes Sophie ARGER à Yves COQUELLE, Sylvie NUZZO à Francis MUNSCH,

7. BUDGET : TARIFS

Monsieur Yves COQUELLE, Adjoint, expose :

Les tarifs applicables actuellement remontent pour certains au passage à l'€uro, d'autres sont plus récents. Il convient d'actualiser ces tarifs.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2018

Cimetière :

| | Prix | DCM | Proposition | Observations |
|--|----------|------------|-------------|---------------------------------|
| concession simple trentenaire | 200,00 € | 17/12/2001 | 220,00 € | |
| concession double trentenaire | 400,00 € | 17/12/2001 | 440,00 € | |
| Jardin du souvenir avec plaque | 200,00 € | 25/11/2013 | 250,00 € | 192,- € la plaque facturée |
| Colombarium case 2 urnes 15 ans | 500,00 € | 25/11/2013 | 500,00 € | 6150,- € le colombarium 8 cases |

Par ailleurs, et afin de responsabiliser les associations pour les fluides consommés lors de l'utilisation des salles communales, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer une participation forfaitaire de 10.- € par jour pour les dépassements de l'horaire d'utilisation habituel des locaux (au-delà de 23 heures). Ces dépassements seraient comptabilisés au vu du relevé journalier de mise sous alarme des bâtiments.

**Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Monsieur Fernand DOLL, Maire,
Après présentation à la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Décide à la l'unanimité**

DE FIXER les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Cimetière :

| | Prix |
|---------------------------------|----------|
| concession simple trentenaire | 220,00 € |
| concession double trentenaire | 440,00 € |
| Jardin du souvenir avec plaque | 250,00 € |
| Colombarium case 2 urnes 15 ans | 500,00 € |

Participation forfaitaire pour l'utilisation des locaux communaux hors créneaux habituels : 10.- €

Pour extrait conforme
BUHL, le 28 novembre 2017
Monsieur Fernand DOLL, Maire

